

**RÈGLEMENT
JEU-CONCOURS
DISNEY 70 PRINTEMPS
Du 29 mars au 30 avril 2022**

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

La société EPSE/JouéClub (ci-après dénommée "l'Organisateur » ou « JouéClub »), dont le siège social se situe au 26, rue Roger Touton - 33300 Bordeaux, Société Anonyme à capital variable immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 457 207 249, organise un jeu, gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu » ou l'« Opération »).

Les modalités de participation et de désignation du Gagnant sont décrites dans le présent Règlement, accessible à l'adresse suivante : www.joueclub.fr.

Ce jeu est relayé uniquement dans les magasins.

La participation entraîne l'acceptation pleine et entière du Règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

ARTICLE 2 - DATES DE L'OPÉRATION

Le Jeu commence le 29 mars 2022 et prend fin le 30 avril 2022 à minuit (heure locale française).

Le Jeu peut être interrompu à tout moment, sans préavis, et sur décision unilatérale de l'Organisateur.

ARTICLE 3 - PARTICIPANTS

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique (ci-après dénommée le « Joueur » ou le « Participant »), résidant en France Métropolitaine, Belgique ou Monaco.

Ne peuvent pas participer au Jeu et être désignés comme Gagnants :

- Les membres de la société organisatrice et de Disney (parents alliés et personnel) ;
- Toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu.

Toute participation de personne mineure est subordonnée à l'autorisation des parents ou du/des titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, le Participant devra :

- Se rendre en magasin, chercher en famille les stop-rayons qui permettent d'accéder au jeu,
- Scanner le QR code pour aller sur la page #joueclub70ans et Disney, choisir son réseau social, Facebook ou Instagram,
- Prendre une photo de famille ou en groupe si possible et la poster sur son réseau social en indiquant #joueclub70ans.

Il n'y a pas de limite de participation. Néanmoins, si le Gagnant ne répond pas au plus tard 10 jours après le premier contact par JouéClub, la société se réserve le droit de contacter un autre Participant désigné Gagnant.

Toute participation devra être loyale : il est interdit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés ; de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au Règlement. L'Organisateur a mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

ARTICLE 5 - DÉSIGNATION DU GAGNANT ET DU LOT

5.1 Gagnant

Le Gagnant sera tiré au sort par un Huissier la semaine du 02 mai parmi les Participants ayant validé les étapes visées à l'article 3 du Règlement pendant la Période de Jeu.

Le Gagnant sera contacté par **JouéClub** la semaine du 13 mai 2022 sur le compte de son réseau social sur lequel il a joué.

5.2 Présentation des lots

Les Gagnants se verront attribuer les lots suivants :

- **1 super lot d'une valeur de 730€ TTC** : Kit personnalisé avec le logo 70 ans JouéClub, intégrant toque et tablier, la décoration sur le thème de l'anniversaire (cotillons, ballons, confettis, guirlande et un ballon géant à gonfler avec la mention type 70 ans JouéClub), les ingrédients et ustensiles seront apportés par le Chef Pâtissier afin de préparer un gâteau d'anniversaire 70 ans JouéClub.
- **69 petits lots d'une valeur de 75€ TTC chaque** : Kit personnalisé avec le logo 70 ans JouéClub, intégrant toque et tablier, les ustensiles, les ingrédients et éléments de décoration, boîtes envoyées par Disney aux domiciles des gagnants avec lettre de félicitations confirmant 1hr d'accompagnement en ligne par un Chef Pâtissier au domicile, afin de préparer un gâteau d'anniversaire 70 ans JouéClub.

Les lots sont strictement nominatifs et, à ce titre, ne seront ni transmissibles, ni échangeables, sous quelque forme que ce soit et même de façon partielle.

Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de la dotation gagnée dans les conditions décrites dans le Règlement, il perdra le bénéfice de ladite dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie financière.

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U

5.3 Modalités d'obtention du lot

Le Gagnant garantit que les données communiquées sont exactes et valent preuve de son identité.

Le Gagnant devra informer l'Organisateur par tout moyen de toute modification de ses coordonnées.

L'Organisateur n'est pas responsable si les coordonnées communiquées sont inexactes, incomplètes, si le Gagnant reste introuvable et font obstacle à toute attribution du lot. L'Organisateur n'effectuera pas de recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant qui ne recevra ni prix ni dédommagement.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de l'Organisateur, qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

L'Organisateur et Disney ne seront pas responsables si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Leur responsabilité ne saurait être non plus recherchée à raison de tout dommage de quelque nature qui pourrait survenir au Gagnant pendant la jouissance de sa dotation.

L'Organisateur s'engage toutefois à informer les Participants de modifications par tout moyen approprié.

L'Organisateur n'est pas responsable en cas d'utilisation par les Participants de coordonnées de personnes non consentantes.

L'Organisateur n'est pas responsable si les Participants ne peuvent pas s'inscrire en ligne en raison d'un problème technique et l'Organisateur n'est pas responsable si des produits Disney se trouvent en rupture de stock.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière sans réserve du présent Règlement.

Le présent Règlement sera mis en ligne et consultable en ligne gratuitement sur le site internet www.joueclub.fr.

ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Organisateur s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, dans sa version consolidée, et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Les données personnelles strictement nécessaires à la réalisation et gestion du Jeu des Participants sont collectées, enregistrées et traitées pendant le temps qui sera nécessaire, sans pouvoir dépasser trois (3) ans à compter de leur collecte ou du dernier contact.

Les données personnelles fournies ne seront pas transmises à des tiers sauf obligation légale.

Seules les personnes habilitées au sein de la société organisatrice et au sein de Disney peuvent accéder à ces informations.

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U

Conformément au Règlement général sur la protection des données, les personnes physiques bénéficient d'un droit d'accès, rectification, d'opposition et de suppression des informations les concernant.

Toute demande tendant à l'exercice de ces droits, ainsi que toute demande d'information concernant la protection des données à caractère personnel, doivent être effectuées auprès de l'Organisateur à l'adresse électronique jouclub@jouclub.fr ou à l'adresse postale suivante :

E.P.S.E
26 Rue Roger Touton
33300 BORDEAUX

ARTICLE 9 - INFORMATIONS GÉNÉRALES - LITIGES

9.1 Toute contestation ou litige né de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement devra être formulé par écrit et adressée à JouéClub, dont l'adresse postale est précisée au sein de l'article 1^{er} du présent règlement.

9.2 Toute contestation ou réclamation relative au Jeu ne pourra être prise en considération passé un délai d'1 (un) mois après clôture du Jeu, soit le 30 mai 2022 au plus tard.

9.3 La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française.

9.4 Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

9.5 Les litiges nés de l'exécution ou de l'interprétation de l'une des dispositions du présent Règlement, non résolus pas accord amiable, seront soumis au Tribunal compétent de Bordeaux.

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U